

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2017-072

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

### Arrêté réglementant la circulation et le stationnement pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la société EIFFAGE GC Pipeline Services, sise 553, Boulevard de la République à ANNEZIN (62232), relative aux travaux de terrassement pour contrôle de conduite gaz transport qui auront lieu rue d'Azincourt (RD 205), à partir du 3 Juillet 2017, pour une durée de 90 jours ;  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

#### ARRETE

**Art. 1 –**

La circulation des véhicules sera alternée rue d'Azincourt (RD 205), au droit du chantier, à partir du 3 juillet 2017 et ce, pour une durée de 90 jours.

**Art. 2 –**

Au cours de cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

**Art. 3 –**

Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits, dans la voie précitée.

**Art. 4 –**

La vitesse de tous les véhicules circulant rue d'Azincourt sera limitée à 30 km/h.

**Art. 5 –**

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la société EIFFAGE GC Pipeline Services de Annezin, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Art. 6 –**

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Art. 7 –**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la société EIFFAGE GC Pipeline Services de Annezin.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Départementale de Denain.

Fait à Emerchicourt, le 26 Juin 2017

Le Maire,  
Michel LOUBERT.